

Commune de Bourg-la-Reine
Affaire suivie par : Affaires juridiques
mail : affaires.juridiques@bourg-la-reine.fr
tél : 01 79 71 40 30

Monsieur Jean Didier BERGER
Président
Vallée Sud-Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses

LRAR n°

Bourg-la-Reine, le 4 mars 2024,

Monsieur le Président,

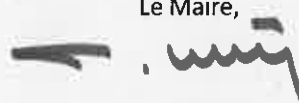
Par courrier en date du 30 janvier 2024, reçu en mairie le 6 février 2024, vous m'avez invité à prendre position sur le transfert à votre profit, en qualité de Président de l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée-Sud Grand Paris, des pouvoirs de police de la publicité.

La loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 prévoit, en effet, à compter du 1^{er} janvier 2024, le transfert automatique au Président de l'EPT de ces pouvoirs de police de la publicité. Le III de l'article L.5211-9-2 du CGCT, auquel renvoie le VI de l'article L. 5219-5 du même Code, applicable aux EPT, prévoit, toutefois, la possibilité pour les maires de notifier au président de l'EPT, dans les six mois qui suivent le transfert de la compétence, leur opposition à ce transfert.

En application de cette disposition, je vous signifie par la présente mon opposition au transfert de mes prérogatives de police en matière de publicité.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi

Le Maire,

Patrick Donath,

